

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Mise à jour en dyslipidémie: les lignes directrices de la SCC en 2021 - L'insuffisance cardiaque en 2021

No d'activité : 79417

Date : vendredi le 12 novembre 2021

Lieu : Webinaire

Coordonnées :

Objectifs

À la fin de cette activité, le participant pourra:

Mise à jour en dyslipidémie : les lignes directrices de la SCC en 2021

- Relever les nouveautés des dernières lignes directrices en dyslipidémie de la SCC 2021.
- Identifier les marqueurs et les évaluations complémentaires utiles dans la stratification du risque cardio-vasculaire afin d'optimiser sa prise en charge.
- Élaborer les étapes pharmacologiques pour l'atteinte des cibles lipidiques optimales.
- Discuter des approches non pharmacologiques pertinentes en support à la prévention cardio-vasculaire.

L'insuffisance cardiaque (IC) en 2021

- Réviser les lignes directrices canadiennes en insuffisance cardiaque publiées en 2021.
- Illustrer les données probantes supportant l'optimisation du traitement de l'insuffisance cardiaque avec fraction d'éjection réduite.
- Initier par étape les différentes classes de médicaments nécessaires au traitement de l'IC avec fraction d'éjection réduite.
- Choisir adéquatement le patient insuffisant cardiaque à prendre en charge en première ligne et le patient insuffisant cardiaque à référer en cardiologie.

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2021-11-12	13:00	14:30	Conférence	Mise à jour en dyslipidémie: les lignes directrices de la SCC de 2021	Dre Jennifer Kennedy, cardiologue
2021-11-12	14:30	14:40	Pause/Repas		
2021-11-12	14:40	16:10	Conférence	L'insuffisance cardiaque en 2021	Dr David Laflamme, cardiologue

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à ce webinaire, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de

l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % le total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Novartis et Amgen

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.